



PREMIER MINISTRE



Juillet 2018

GRAND PRIX DE L'ACADEMIE DU RENSEIGNEMENT

Il est créé un Grand Prix de l'Académie du renseignement se composant d'un Grand Prix mention « recherche » et d'un Grand Prix mention « œuvre de création ». Le Grand Prix mention « recherche » vise à récompenser une thèse universitaire de doctorat qui apporte une contribution significative à la compréhension et à la recherche sur le renseignement ou porte sur une thématique directement liée au renseignement. Le Grand Prix mention « œuvre de création » est destiné à distinguer un ouvrage ou une réalisation audiovisuelle de nature à mieux faire connaître la communauté du renseignement et ses métiers.

L'académie du renseignement a pour mission de concourir à la formation du personnel des services de renseignement, au renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement ainsi qu'à la diffusion de la culture du renseignement.

A ce titre, elle a décidé de créer un Grand Prix de l'académie du renseignement.

- Ce Grand Prix se compose de deux prix. Le **Grand Prix « recherche »** est destiné à récompenser une thèse universitaire de doctorat qui apporte une contribution significative à la recherche sur le renseignement ou porte sur une thématique directement liée au renseignement. La thèse (en sciences humaines et sociales, science politique, droit, sciences, sciences et technologies de l'information et de la communication, sans que ces domaines soient limitatifs) devra avoir été soutenue dans un établissement universitaire français et être rédigée en langue française. Le **Grand Prix « œuvre de création »** doit distinguer un ouvrage (biographie, essai, documents) publié en langue française ou une réalisation audiovisuelle (documentaire, série).
- Le Grand Prix de l'académie a vocation à être attribué chaque année dans ses deux composantes. Le premier Grand Prix sera décerné en décembre 2018.
- Le montant du Grand prix de l'académie du renseignement, pour chacune de ses composantes, est d'une valeur de 4 000 €, remis à titre individuel au lauréat ou à partager entre les lauréats en cas d'oeuvre ou d'ouvrage collectifs.
- Le jury chargé de décerner le Grand Prix de l'académie du renseignement comprend :
 - le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ou son représentant, président du jury ;
 - un membre du cabinet du Premier ministre ;
 - les directeurs des six services spécialisés de renseignement ou leurs représentants ;
 - le directeur de l'académie du renseignement ;
 - six personnalités qualifiées, nommées par le coordonnateur national pour trois ans et choisies en raison de leurs compétences dans le domaine universitaire et de la recherche, de la culture et/ou de leur expérience du renseignement ;



PREMIER MINISTRE

Juillet 2018



- un président d'honneur nommé par le coordonnateur national pour un an et choisi parmi des personnalités reconnues dans le monde universitaire et de la recherche, de la culture et/ou de la communauté du renseignement
- Le Grand Prix de l'académie *mention « recherche »* s'adresse aux docteurs ayant soutenu leur thèse dans les trois ans précédant la remise du prix, soit, pour le Grand Prix 2018, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2018. Le Grand Prix *mention « œuvre de création »* récompense un ouvrage publié ou une réalisation diffusée entre le 1^{er} août 2017 et le 31 octobre 2018.
- Le règlement du Prix de l'académie du renseignement est consultable et téléchargeable sur le site de l'académie du renseignement : www.academie-renseignement.gouv.fr
- L'appel à candidature, au titre du Grand Prix 2018, est ouvert à partir du mois de juillet 2018 pour une remise du Prix en décembre 2018. Les dossiers de candidatures doivent parvenir à l'académie du renseignement avant le 30 septembre 2018, à minuit.
- Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de l'académie du renseignement.